



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS XAVIER DE BROMPTON

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la susdite municipalité, que:

Le rôle de perception, suite à l'imposition des taxes pour l'année 2014, est maintenant terminé et déposé au bureau municipal et que toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau;

Qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans les délais prévus;

Que le paiement des taxes mentionnées audit rôle doit être effectué en 6 versements égaux aux dates d'échéance suivantes :

1er versement :	13 mars	2014
2 ^e versement :	01 mai	2014
3 ^e versement :	12 juin	2014
4 ^e versement :	07 août	2014
5 ^e versement :	18 septembre	2014
6 ^e versement :	30 octobre	2014

Toutefois, toutes les taxes sont exigibles et payables en un seul versement, soit le 13 mars 2014 si le montant dû est de moins de 300,00\$.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 05e jour de février 2014.

Sylvie Champagne,
Directrice générale et gma